



# Armancourt Infos

## *Le mot du maire*

Permettez-moi de vous souhaiter tout d'abord une belle et heureuse année 2023, de la joie, du bonheur et de belles expériences à vivre pour cette nouvelle année qui commence.

**Comme chaque année, je vous propose un petit tour d'horizon des différents dossiers en cours dans la commune.**

**Logement communal.** Le dossier du logement communal avance à grands pas : les différentes études sont terminées. La demande de travaux est acceptée par les services de l'État et les demandes de subventions ont été réalisées et accordées. En ce début d'année, les appels d'offres seront lancés. L'objectif est de voir débiter les travaux pour l'été, si possible.

Pour financer ce grand projet pour notre petite commune, la commune a contracté un prêt de 100 000 euros, soit moins de 50 % du coût estimé des travaux afin de mener à bien la réalisation de la réhabilitation du logement communal (dont le coût est estimé, frais architecte et TVA inclus, à 220 045, 38 euros TTC).

Comme vous le constatez le temps à administratif et des études sont longs, voir les travaux débutés marquera enfin une grande avancée dans ce dossier.

**Mairie.** Après le changement de l'éclairage public en LED, nous poursuivons les travaux en matière d'économie d'énergie, et par la même occasion de sécurité, les deux portes en bois de la mairie, dont une était cassée, ont été changées. Prochaine étape dans l'isolation de la mairie : le changement des trois fenêtres.

Pour le moment, nous sommes dans l'attente de l'accord de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), pour financer en partie ces travaux dont le coût s'élève à 4 984,21€ TTC.

**Église.** Face à la pénurie d'ardoises, les travaux de changement de la moitié de la toiture de l'église n'ont pas pu être réalisés en 2022. Mais bonne nouvelle : elles sont arrivées. Les travaux devraient débiter au printemps.

**Défibrillateur.** Le défibrillateur a été posé sur le mur extérieur de la mairie. Quatre personnes ont été formées à son utilisation : Stéphane, Bruno, Xavier et Georges.

**Chemins.** Deux chemins ont été bornés à la demande de la mairie suite au chantier éolien et, le bornage a été financé entièrement par la société H2air. Cela était l'une des conditions pour l'utilisation de nos chemins.

À noter : une extension du parc éolien est à l'étude et l'enquête publique débutera le 2

février et jusqu'au 6 mars.

**Chantier d'insertion.** Les chantiers d'insertion de la communauté de communes du Grand Roye sont une nouvelle fois intervenus dans la commune pour procéder à la remise en état des marches devant la mairie (avec pose des nez de marche et de la main courante). Ils ont refait également quelques joints extérieurs de l'église ou encore nettoyé et repeint la clôture de la mairie. Cette année, le chantier d'insertion devrait intervenir de nouveau pour poursuivre les joints extérieurs de l'église ou encore quelques travaux en mairie.

**Croix de guerre.** Depuis plusieurs années, la question de remettre en état le tableau contenant les deux croix de guerre reçues par la commune à la suite des deux guerres mondiales se posait. Aujourd'hui, avec le Souvenir Français section de Roye, cela est en cours. De même, nous étudions avec cette association la possibilité de réaliser une plaque en hommage aux habitants natifs de la commune morts pour la France lors de la première guerre mondiale.

**Route départementale.** Le Département est intervenu sur la route départementale hors agglomération dans le virage d'entrée de village au niveau de la Vierge afin d'aménager un fossé.

A noter : le tapis d'enrobé de la route départementale traversant le village devrait être réalisé dans les deux prochaines années à venir par le Département. Cela reste à confirmer.

**Etat Civil.** La commune a eu deux naissances en 2022 : Bienvenue aux nouveaux nés et félicitations aux parents !

Comme vous le voyez, nous essayons d'avancer sur les différents dossiers, tout en cherchant des financements pour les mener à bien. Nous essayons de faire au mieux pour avancer et entretenir le patrimoine de la commune.

Espérant que vous trouvez votre commune bien agréable, le conseil municipal se tient à votre écoute.

Recevez mes sincères salutations pour cette nouvelle année,

Marjorie Delaporte,  
Le maire

# *Quoi de neuf ?*

## **Horaires de la mairie**

La mairie est ouverte le jeudi de 13 heures à 17 heures. Vous serez accueillis par Justine. Vous pouvez la joindre le jeudi au 03.22.98.11.16 ou par mail à [mairie.armancourt80@orange.fr](mailto:mairie.armancourt80@orange.fr) ou directement sur place. Retrouvez les informations de la commune sur le site Internet : [www.armancourt80.fr](http://www.armancourt80.fr) Il est mis régulièrement à jour.

## **Coordonnées de la Communauté de communes du Grand Roye**

La communauté de communes du Grand Roye dispose de deux antennes :

- une à Roye au 11 rue de la Pêcherie (03 22 78 58 83)
- et une à Montdidier au 1136 rue Pasteur Prolongée (03 22 37 50 50).

Les services sont également joignables par mail à [contact@grandroye.fr](mailto:contact@grandroye.fr).

Toutes les informations sur [www.grandroye.fr](http://www.grandroye.fr) ou sur le facebook de la communauté de communes du Grand Roye.

## **La SICAE**

La SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS accompagne ses clients en leur proposant de mettre en place des facilités de paiement pour le règlement de leur facture.

Mme DELATTRE et Mme RICAUX se tiennent à votre disposition pour tout renseignement que vous souhaiteriez avoir.

Contact Mme DELATTRE Virginie : 03/22/33/97/25 ou 06/37/03/03/49

Contact Mme RICAUX Marie-Laure : 03/22/84/80/83 ou 07/72/27/71/43

## **Environnement**

**Un arbre :** Cette année encore, la société H2Air (parc éolien) vous a proposé un arbre fruitier. Elle en a offert huit à la commune. Ils seront plantés sur le terrain derrière la mairie et le logement. Bien sûr, quand ils produiront des fruits, chacun pourra venir en cueillir et en déguster.

**Binette citoyenne :** il est demandé à tous les habitants de nettoyer leurs bordures de trottoirs et caniveaux. Merci à tous pour vos coups de binette citoyenne !

Attention toutefois, entretien ne signifie pas faire ce que « l'on souhaite » sur le trottoir (pas de goudron, béton...), qui reste propriété de la commune. Une autorisation est donc nécessaire en cas de projet.

**Enquête publique :** La SAS Eoliennes des Althéas a présenté une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 7 aérogénérateurs à Dancourt-Popincourt (2 machines), l'Echelle-saint-Aurin (2 machines) et Marquivillers (3 machines).

L'enquête publique aura lieu du jeudi 2 février au lundi 6 mars 2023 inclus. Le dossier d'enquête peut être consulté sur <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>.

Il peut être aussi consultable sur support papier dans les mairies concernées soit Dancourt-Popincourt, L'Echelle-Saint-Aurin et Marquivillers aux horaires d'ouverture, soit :

- lundi de 9 h 15 à 18h 00 et le jeudi de 9 h 15 à 12 h à Dancourt-Popincourt
- jeudi de 16 h 30 à 17h 30 à L'Echelle-Saint-Aurin
- mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 à Marquivillers.
- 

Les observations et propositions peuvent être formulées sur le registre d'enquête publique déposées dans les mairies concernées, être adressées aux commissaires enquêteurs en mairie de Marquivillers ou être transmises par courriel à [pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr](mailto:pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr) en précisant l'objet de l'enquête.

M. Jean-Claude Hely, commissaire enquêteur, tiendra des permanences ouvertes au public :

- le mardi 7 février de 15 h à 18 h en mairie de Dancourt-Popincourt
- le samedi 25 février de 9 h à 12 h à la mairie de L'Echelle-Saint-Aurin
- le jeudi 2 février de 9 h à 12 h, le mercredi 15 février de 16 h à 19 h et le lundi 6 mars de 15 h à 18 h en mairie de Marquivillers.

**Animaux errants :** La communauté de communes du Grand Roye est compétente en la matière. Cette année, des campagnes de stérilisation de chats errants auront lieu cette année. Les dates vous seront communiquées ultérieurement afin que vous puissiez prendre vos précautions quant à vos animaux.

### **Poissonnerie ambulante**

Une poissonnerie ambulante passe le jeudi après-midi sur Armancourt (sous réserve d'au moins une commande). Patricia sera ravie de prendre votre commande au numéro suivant : 06 14 04 22 26.

### **Jeunesse**

**Périscolaire :** le périscolaire le matin et le soir, ainsi que la cantine du midi, est organisée par l'Association Familles Rurales de Beuvraignes au sein de leurs locaux notamment. Durant les petites vacances scolaires et le mois de juillet, l'association propose également un accueil de loisirs. Informations et inscriptions au 03.22.87.34.97.

### **Ramassages des déchets**

– Les bacs d’ordures ménagères comme les sacs de tri sont ramassés tous les lundis matins (en alternance pour les sacs de tri – voir le calendrier de tri qui a été distribué). **Attention : votre poubelle et vos sacs de tri doivent être sortis le dimanche soir et rentrés le lundi soir au plus tard.**

*Attention : des chats visiblement font régulièrement les sacs poubelles du dimanche au lundi. Par mesure d’hygiène et par respect envers ses voisins, merci aux propriétaires de chats de faire en sorte que ces derniers ne fassent pas les poubelles.*

### **Où faire ou refaire sa pièce d’identité ?**

Depuis le 13 mars 2017 les dossiers de cartes nationales d’identité (CNI) peuvent être déposés dans n’importe quelle mairie équipée d’un dispositif de recueil du même type que pour les passeports.

**Sur notre territoire, dans la Somme : Amiens, Abbeville, Ailly-sur-Noye, Albert, Corbie, Doullens, Flixecourt, Friville-Escarbotin, Gamaches, Ham, Montdidier, Nesle (à partir de février 2023), Péronne, Poix-de-Picardie, Roye, Rue et Saint-Valéry-sur-Somme.**

Par ailleurs, vous devez maintenant faire une “pré-demande” en ligne sur le site : [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr) (l’agence nationale des titres sécurisés). Un numéro d’enregistrement vous sera attribué et permettra à l’agent de guichet des Mairies équipées du dispositif de récupérer les données enregistrées en ligne. Il conviendra ensuite que vous preniez un rendez vous avec une des mairies précitées, notamment pour déposer les documents à fournir et prendre vos empreintes.

Plus d’informations sur [www.armancourt80.fr](https://www.armancourt80.fr) ou sur [www.service-public.fr](https://www.service-public.fr).

### **Diagnostic enfance jeunesse**

La communauté de communes du Grand Roye a lancé un diagnostic enfance jeunesse sur son territoire en collaboration avec les communes. Il est réalisé par PEP80. Des questionnaires à destination des familles ayant des enfants de 0 à 17 ans, des jeunes de 11 à 17 ans et des assistantes maternelles sont en ligne sur le site de l’intercommunalité et de votre commune. Si vous êtes concernés par l’un de ces questionnaires, n’hésitez pas à y répondre via Internet. C’est rapide et anonyme.

### **Agenda 2022**

- La messe annuelle est prévue **le samedi 17 juin** à 19 heures en l’église Saint-Nazaire d’Armancourt ou à l’arrière de la mairie sous chapiteau, selon les recommandations sanitaires en vigueur.